

**DÉCLARATION DE MANIFESTATION (hors manifestation sportive)
DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS**

**formulaire à adresser à pref-secretariat-prefet-dircab@gers.gouv.fr
ou à : Préfecture du Gers – 3 place du préfet Claude Erignac – 32007 AUCH CEDEX**

I. INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

DATE :

COMMUNE(s) :

OBJET DE LA MANIFESTATION :

Nature de la manifestation (sociale, festive, associative...) :

Nombre de manifestants attendus :

Zone :

Police

Gendarmerie nationale

1 – TYPE DE MANIFESTATION

CORTEGE

RASSEMBLEMENT

sur la voie publique exclusivement sur la voie publique et dans un établissement

dans un bâtiment ou dans une enceinte en plein air

dans un site ouvert ou fermé

2 – HORAIRES ET DESCRIPTIF

2.1 pour un cortège :

a) début de la manifestation

heure du début :

lieu de rassemblement :

b) Pour les cortèges, l'itinéraire :

**préciser les axes qui seront empruntés de manière précise et si les arrêts sont prévus
(joindre un plan du parcours à la déclaration)**

c) dispersion de la manifestation

heure :

lieu :

2.2 pour un rassemblement :

a) date et heure du début de rassemblement

b) date et heure de la fin de rassemblement

(joindre un plan du site de rassemblement mentionnant les axes d'accès)

3 – INFORMATIONS SUR LES ORGANISATEURS

la ville est partenaire de l'organisateur référent de la ville :

l'organisateur est sans lien avec la ville

organisateur	nom	prénom	téléphone	Adresse mail

4 – ACTIVITÉS SOUMISES A AUTORISATION

débit de boissons autorisées

- type de licence :
- date de l'autorisation et horaires de fonctionnement :

restauration

- date de l'autorisation et horaires de fonctionnement :

vente ambulante

- date de l'autorisation et horaires de fonctionnement :

II. LES MESURES DE SÉCURITÉ MISES EN OEUVRE

(plan de situation décrivant l'ensemble des mesures mises en œuvre à joindre **OBLIGATOIREMENT**)

a) l'accès :

mesures d'interdiction de stationnement :

(préciser les axes interdits et les horaires prévus d'interdiction ainsi que les zones de stationnement prévues)

mesures d'interdiction de circulation :

(préciser les axes interdits et les horaires prévus d'interdiction ainsi que les déviations mises en place)

b) la zone ou le parcours :

- dispose d'un service d'ordre assuré par :

la police municipale

Nombre d'agents :

un service de sécurité privé

Nombre d'agents :

Nom de la société :

Coordonnées du référent sur site :

Nom :

Tel :

des bénévoles

Nombre d'agents :

Nom de la société :

Coordonnées du référent sur site :

Nom :

Tel :

III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les soussignés déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion,

Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances sonores et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation.



Dans le cadre du plan VIGIPIRATE les organisateurs s'engagent à mettre en œuvre les mesures du plan VIGIPIRATE appliquées aux lieux de rassemblement dans le contexte du niveau « sécurité-renforcée risque attentat ». Des informations sont diffusées sur le site de la préfecture du Gers.

(signature de trois organisateurs)

Signature organisateur 1

Signature organisateur 2

Signature organisateur 3

« Lu et approuvé »

« Lu et approuvé »

« Lu et approuvé »